

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Caissier/caissière-comptable 2		Code fonction 5.03.006	
2. But de la fonction Contrôler la réception et la remise des valeurs, dans le cadre d'un service de caisse; assurer la gestion comptable de biens pour un établissement ou une unité administrative de l'Etat; diriger éventuellement un groupe restreint de collaborateurs.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - le service de caisse comprenant les opérations d'encaissement et de paiement telles qu'elles sont décrites dans la fonction de caissier/caissière 2; - la collaboration avec la direction d'un établissement ou d'une unité administrative à l'élaboration du budget; l'analyse permanente de la gestion de la caisse et de la comptabilité en collaboration avec d'autres instances et la mise au point de méthodes nouvelles aux fins d'adapter le service de caisse et la comptabilité aux nouvelles exigences du fonctionnement de l'institution intéressée; - l'organisation de la comptabilité générale, la mise au point de règles concernant la trésorerie; la création, la tenue et les gestion de comptes budgétaires et hors budget; la surveillance de la nature et de la quantité des recettes et dépenses en cours; - le calcul de répartition de charges entre diverses instances, fédérales, cantonales et communales; l'établissement périodique d'un état de situation comptable, d'un bouclage de comptes; - l'examen de comptes d'inventaires, de numéraires, de titres, de biens mobiliers, de locaux et de biens immobiliers placés sous la surveillance du titulaire; - l'exécution de missions comptables particulières à la demande de la hiérarchie. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	G	D	H	A	I	Cl. max. 15
Points	26	13	42	5	59	Total 145